



Accompagner Développer Eduquer Insérer

INSTITUT MEDICO EDUCATIF et SESSAD Les Coteaux

9 A – ZC La Bobinerie – 17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Tél. 05.46.90.53.40

ilescoteaux@adei17.com - www.adei17.com

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile « Les Coteaux »
9A ZC La Bobinerie
17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Représenté par : Madame MÉNARD, Directrice

☎ : 05.46.90.53.40

Et

Le collège de St Porchaire
15, rue du collège
17250 ST PORCHAIRE

Représenté par : Madame ATINDÉHOU-LAPORTE, Principale

☎ : 05.46.95.60.47

Dispositions générales

Cette présente convention précise les modes d'intervention et définit le champ de responsabilités du SESSAD « Les Coteaux » au sein du collège de St Porchaire.

Article 1 :

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE, principale du collège de St Porchaire, autorise le personnel du SESSAD « Les Coteaux » à intervenir au sein de l'école dans le cadre de sa prestation auprès de l'enfant **Mathéo KERDRAON**, avec accord préalable du personnel pédagogique. Cette intervention se fera en adéquation avec le Projet Personnalisé de scolarisation.

Article 2 :

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE, principale du collège de St Porchaire, autorise l'enfant **Mathéo KERDRAON** à quitter l'école sous réserve de l'autorisation des responsables légaux (voir autorisation en annexe de la présente convention), durant le temps de prise en charge scolaire dans le cadre de l'accompagnement du SESSAD « Les Coteaux ». Durant ce temps, l'école est déchargée de toute responsabilité vis à vis de l'enfant **Mathéo KERDRAON**.

Article 3 :

Cette convention est valable du 02 Septembre 2019 au 03 Juillet 2020.

Madame MÉNARD

Directrice du SESSAD
« Les Coteaux »

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE

Principale du collège
de St Porchaire


A.D.E.I.
IME - SESSAD
et service Les Santons
"LES CÔTEAUX"
9A ZC La Boblherle
17810 SAINT GEORGES DES CÔTEAUX
Tél. 05 46 90 53 40 - Fax 05 46 93 92 44